



VILLE DE VERSOIX

Séance du Conseil municipal du 19 novembre 2018

PROJET DE DELIBERATION

**« BUDGET 2019 DE LA FONDATION COMMUNALE DE VERSOIX
POUR LA PETITE ENFANCE »**

Conformément aux articles 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et 7, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance ;

Vu le projet de budget daté du 25 mai 2018, présenté par le Conseil de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance pour l'exercice 2019 ;

Vu le préavis de la Commission Social, Jeunesse du 10 octobre 2018 ;

Vu le préavis de la Commission des Finances du 15 novembre 2018 ;

Sur proposition du Conseil administratif ;

Le Conseil municipal,

ACCEPTÉ / REFUSE

1. Le projet de budget 2019 de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance selon le tableau joint à la présente, daté du 25 mai 2018, qui prévoit une subvention communale de **Frs 3'435'770.-**.
2. De porter au budget 2019 de la Ville de Versoix sous forme de subvention pour la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance, un montant de **Frs 3'435'770.-** dont **Frs 3'390'500.-** pour la couverture des charges de fonctionnement et **Frs 45'270.-** pour payer l'intérêt des prêts consentis.